



BULLETIN DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 88 (1989), p. 147-152

Olivier Perdu

À propos de la statue milanaise du vizir Harsomtousemhat.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711714	<i>La pensée et la pratique pharmacologiques d'Avicenne</i>	Sylvie Ayari
9782724711899	<i>BCAI 40</i>	
9782724711288	<i>Karnak-Nord XI</i>	Colin Hope
9782724711622	<i>BIFAO 126</i>	
9782724711059	<i>Les Inscriptions de visiteurs dans les Tombes thébaines</i>	Chloé Ragazzoli
9782724711455	<i>Les émotions dans l'Égypte Ancienne</i>	Rania Y. Merzeban (éd.), Marie-Lys Arnette (éd.), Dimitri Laboury, Cédric Larcher
9782724711639	<i>AnIsl 60</i>	
9782724711448	<i>Athribis XI</i>	Marcus Müller (éd.)

À PROPOS DE LA STATUE MILANAISE DU VIZIR HARSOMTOUSEMHAT

Au répertoire des vizirs de Basse Égypte au début de la XXVI^e dynastie, G. Vittmann a ajouté l'exemple d'Harsomtousemhat¹ qu'il a repéré d'après l'un de ses canopes². Depuis, en reconnaissant de nouveaux éléments de sa tombe dans les vestiges d'une porte découverts en 1947 à Arab el-Hisn, L. Montagno Leahy a suggéré d'en situer le berceau à Héliopolis, quitte à envisager un hypothétique culte d'Harsomtous sur place pour discerner dans son nom une référence à l'une des divinités locales³. Toujours est-il qu'A. Roccati vient de publier un autre monument attribuable au vizir⁴ qui, une fois réexaminé, amène à en reconsidérer le cas, notamment à propos de ses origines.

Il s'agit d'une statue-cube trouvée à Rome dans le quartier de Portonaccio et figurant actuellement dans une collection privée milanaise. Sa datation a été fixée à la Basse Époque mais elle peut être déterminée avec plus de précision. On y relève en effet plusieurs détails qui, pour des objets de ce type, sont caractéristiques de la période de transition entre les XXV^e et XXVI^e dynasties; il en est ainsi du coussin sur lequel le personnage est assis⁵, des mains et des pieds laissés découverts⁶ et de l'absence d'appui dans le dos⁷. Que la date corresponde à celle du canope et de la porte a son intérêt car cela permet d'écartier l'éventualité d'homonymes ayant exercé le vizirat à des époques différentes. Là est le seul indice qui autorise à identifier le propriétaire de ce troisième document avec celui des deux précédents, lequel doit d'ailleurs être distingué d'un contemporain, lui aussi nommé Harsomtousemhat, dont la particularité réside dans sa situation de secrétaire auprès du roi⁸.

1. *Priester und Beamte im Theben der Spätzeit*, p. 148, § 5.2.9.

2. Vase Vienne n° inv. 5182 de Douamoutef publié récemment dans Satzinger, *Mélanges Mokhtar*, II, p. 255-259.

3. *GM* 65, 51-56.

4. *Oriens Antiquus* 21, 217-219, pl. 10-11. Voir également la notice que Fulvio de Salvia vient de lui consacrer dans *La magia in Egitto ai tempi dei faraoni*, (cat. expo. Milan, 1985), p. 142.

5. Cf. *ESLP*, p. 36.

6. Cf. De Meulenaere, *BIFAO* 60, 118; Id., *BIFAO* 63, 19; *ESLP*, p. 37-38; Bothmer, *Kémi* 20, 42.

7. Si l'on en croit le fait qu'il n'est pas mentionné dans la description de Roccati. Cf. *ESLP*, p. 38.

8. Cf. Satzinger, *o.c.*, p. 256-257, n. b. Ce dernier est le propriétaire des statues Caire CG 888 et Madrid Mus. Arch. Nat. n° inv. 2014. *Contra* Malek, *JEA* 72, 109, n. 73.

Pour ce qui est de la provenance de la statue, il importe de nuancer ce qu'on déduit des inscriptions, faute d'indication plus probante. Il est certes significatif que l'appel gravé sur le devant s'adresse à « tout prêtre-ouâb qui entrera dans le sanctuaire de la dame de Mefky ». Cela révèle au moins qu'à la différence des premiers, ce témoignage ne sort pas de la sépulture du vizir mais d'un temple, celui de la Dame de Mefky en l'occurrence. Une telle indication n'est cependant pas suffisante pour affirmer que l'objet est à rattacher à la célèbre « Maison d'Hathor dame de Mefky » du Delta occidental, sur la hauteur de Kôm Abou Billou. Une incertitude subsiste qui tient à l'ambiguïté du toponyme. Comme J. Yoyotte l'a confirmé⁹, il existe une autre Mefky, moins connue certes, mais bien attestée. Cette localité doit être recherchée dans l'est du Delta, à l'opposé de la première, sur le territoire du XIX^e nome ou dans la VIII^e, près du Ouadi Toumilat¹⁰.

D'essentiel sur Harsomtousemhat, la statue nous apporte surtout une liste à la fois riche et unique de ses fonctions religieuses. On ne lui en connaît qu'une par ailleurs, celle de prêtre-*sm* dont le personnage se réclame sur la porte de sa tombe d'Héliopolis¹¹. Ici, sa titulature en cite trois autres qui se trouvent insérées entre les titres honorifiques et ceux relevant du vizirat (voir le tableau *infra*, p. 142). Leur énumération débute avec la désignation de l'officiant de Neith à Saïs, le « directeur des châteaux »¹², la seule à ne pas faire de difficulté.

Ensuite, ce qui a été compris *hm hw Hr*, « servo dell'immagine di Horo »¹³, correspond en fait à deux titres distincts dont le premier se lit *hm Hr*, « serviteur d'Horus ». Bien qu'elle s'emploie le plus souvent à propos du prêtre de ce dieu en différents endroits de Haute Égypte comme Edfou¹⁴ et Akhmim¹⁵, dans ce contexte, l'appellation se rapporte à un culte d'Horus du Delta, celui de Bouto. Tel doit aussi être le cas sur la statue Naples 1068, avec une mention analogue de *hm Hr* à la suite de *hrp hwwt Nt*¹⁶. En effet, après le sacerdoce de Neith à Saïs, on attend plutôt le sien qui lui est régulièrement associé¹⁷. Il se présente habituellement sous la forme *hm Hr wr w³dty*, « serviteur d'Horus aux deux grands diadèmes »¹⁸, mais on est en mesure d'établir qu'il peut se réduire à *hm Hr*, omission faite de l'épithète divine. Dans le sud, particulièrement à Thèbes, l'alternance *hm Hr / hm Hr wr w³dty* a déjà été observée¹⁹

9. In *Revue d'Assyriologie* 46, 213-214.

10. Précisions dans Vandier, *Le papyrus Jumilhac*, p. 64.

11. Voir L. Montagno Leahy, *o.c.*, 52. Ce détail explique peut-être la peau de léopard que revêt le personnage sur le fragment de montant de porte Caire JE 88216; voir Id., *o.c.*, 51; cf. Staehelin, *LdÄ* I, p. 231.

12. Exemple topique : *Edfou* I, 331, 7; cf. Ramadan el-Sayed, *RdE* 28, 97-110.

13. Roccati, *o.c.*, 218-219.

14. Cf. De Meulenaere, *CdE* 40 (1965), 250-251, n. a; Id., *CdE* 48 (1973), 53, n. b.

15. Cf. Gauthier, *Le personnel du dieu Min*, p. 71-73.

16. Voir Piehl, *Inscr. hiérog.*, I, pl. 95A; Wiedemann, *RT* 8, 67, doc. 8; Mss. Golénischeff, F 57 (communiqué par J. Yoyotte).

17. Cf. Ramadan el-Sayed, *Documents relatifs à Saïs*, p. 112, n. g.

18. Consulter De Meulenaere, *BIFAO* 62, 165-166; Redford, in Seton-Williams, *JEA* 55, 19, doc. 18; 21, doc. 27.

19. Cf. De Meulenaere, *CdE* 57 (1982), 228; Ramadan el-Sayed, *BIFAO* 84, 149, n. e.

et le même phénomène est repérable dans le Delta occidental à propos du prêtre de l'Horus de Bouto. Le groupe Louvre N. 663, qui vient de Saïs, en donne une très belle illustration à travers le signalement de son propriétaire qui commence par *hrp hwwt hm Hr* ou *hrp hwwt hm Hr wr w³dty* dans une proportion de trois fois pour une à l'avantage de la version abrégée²⁰.

En dernier, on reconnaît le titre *hw w³d*, « celui qui protège la tige de papyrus », suivant la traduction admise, ou, autre possibilité à envisager, « celui à la tige de papyrus protectrice ». C'est une prêtrise dont L. Limme vient de réunir plusieurs exemples pour conclure qu'elle est en relation avec Mefky²¹, ce que des références supplémentaires ne permettent pas de mettre en doute²². Bien que celle de l'ouest soit la seule à être considérée, tout rapport avec l'autre n'est pas à écarter. Une attestation pourrait peut-être même lui être rattachée, celle qui concerne une personne originaire de sa région²³, mais elle reste incertaine, sa place dans la titulature incitant d'autre part à la rapprocher de la sphère memphite. Un titre caractéristique comme celui-ci est susceptible de s'appliquer à des prêtres de localités différentes pourvu qu'ils y servent la même divinité, sa spécificité étant de nature culturelle et non géographique²⁴. Or les deux Mefky ont ceci de particulier qu'elles sont liées par une parenté religieuse très marquée, les deux cultes connus pour celle de l'est se retrouvant dans l'autre²⁵. D'ailleurs, si le titre est bien en liaison avec le culte d'Harsomtous comme le suppose L. Limme²⁶, il faut effectivement s'attendre à ce qu'il en soit ainsi. Sur le monument de Milan, après deux sacerdoces relatifs au Delta occidental, on est tenté de mettre ce troisième en rapport avec la Mefky de l'ouest pour les relier tous à un même territoire dont la cohérence religieuse a déjà été soulignée²⁷. En matière de cumul, la tendance générale est plus à la concentration des fonctions dans un seul secteur qu'à leur éparpillement. Toutefois, pour des hauts fonctionnaires comme les vizirs dont les attributions dépassent le cadre régional, on ne peut exclure l'éventualité de charges glanées dans des provinces assez éloignées les unes des autres. Avec cette unique mention de la séquence *hrp hwwt hm Hr hw w³d*, en l'absence de parallèles qui assurent son homogénéité, il est encore impossible de savoir si le dernier titre appartient ou non au même ensemble que les deux premiers²⁸.

20. Cité d'après mon relevé des inscriptions; Otto, *MDAIK* 15, 206-207, n'en donne qu'une copie partielle. Se reporter aussi à Ramadan el-Sayed, *Doc. Saïs*, p. 231, § 7.

21. *CdE* 47 (1972), 92-103.

22. Voir De Meulenaere, *OLP* 12, 131, n° 88; Mohammed Ibrahim Aly et alii, *BSFE* 106, 38, fig. 4; 39, doc. RB n° 18377.

23. Correspond au doc. 1 de Limme, *o.c.*, 96-97.

24. Yoyotte, *BIFAO* 54, 95; De Meulenaere, *BIFAO* 62, 164, n. 7.

25. Comparer Spiegelberg, *OLZ* 4, 227-228, et Helck, *Die altäg. Gaue*, (*TAVO* 5), p. 156-157,







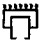





pour le culte d'Hathor, et voir *infra*, p. 151, pour celui d'Harsomtous.

26. *O.c.*, 103.

27. Cf. De Meulenaere, *o.c.*, 167; Limme, *o.c.*, 109; Ramadan el-Sayed, *RdE* 28, 100.

28. Si c'est effectivement le cas, il est curieux de constater comment l'énumération coïncide avec celle de leurs villes respectives sur un document contemporain, la stèle de l'adoption de Nitocris, qui les cite suivant leur importance dans l'ordre décroissant; voir Caminos, *JEA* 50, pl. 10, l. 24-25; cf. Yoyotte, *Ann. EPHE v^e section* 75, 1967-1968, p. 104.

Tableau récapitulatif des titres du vizir Harsomtousemhat

	Statue de Mefky temple d'Hathor (coll. privée de Milan)	Tombe héliopolitaine	
		fragment de linteau (Caire JE 88213+88215)	canope de Douamoutef (Vienne n° inv. 5182)
Titres honorifiques	 		
Titres religieux	  		
Titres civils	   		

Non seulement la statue provient d'une Mefky mais un sacerdoce qu'elle prêle à son propriétaire s'y rapporte. Mettre ainsi en évidence les liens du vizir avec le toponyme se révèle comme son principal intérêt. Cela invite à redéfinir ses origines en permettant d'expliquer différemment son nom. Influencée par l'emplacement de la tombe, L. Montagno Leahy a émis l'hypothèse d'une liaison avec Héliopolis, laissant alors penser que là se trouveraient les racines du personnage²⁹. Si, en évoquant l'un des dieux enfants, il se fait l'écho de leur popularité dans tout le pays, il n'en est pas moins vrai qu'il résulte de considérations locales pour ce qui est du choix d'Harsomtous en particulier. Lui ne jouit pas d'un rayonnement suffisant pour être repris partout dans l'onomas-tique et les anthroponymes où il intervient apparaissent d'ailleurs dans les cités où il est implanté³⁰, la plupart des exemples localisables se répartissant du sud au nord

29. *O.c.*, 53. — 30. Considérer les exemples répertoriés dans Ranke, *PN III*, p. 110.

entre Edfou³¹, Dendara³², Hérakléopolis³³, Pithom³⁴ et Pharbaïthos³⁵. Il est donc vraisemblable que, comme beaucoup, le vizir porte un nom composé avec celui d'une divinité adorée à l'endroit où il est né. Ce n'est pas le fait de concevoir un rapport avec une ville mais le rapprochement même avec Héliopolis qui est problématique dans la mesure où l'on n'y décèle aucune trace de dévotion pour ce dieu. De ce point de vue, comme tout autre fief d'Harsomtous, chacune des Mefky est préférable puisque les deux partagent aussi son culte.

Pour celle de l'est, on en a la preuve grâce au titre de « nourricier d'Harsomtous qui réside (*hr(y)-ib*) à Mefky » que cite un fragment de sarcophage ptolémaïque de la collection Amherst à propos d'un homme lié au XIX^e nome de Basse Égypte³⁶. Dans l'autre, la présence du dieu est au moins signalée par un bloc de Kôm Abou Billou attribuable à Ptolémée I Sôter qui mentionne « Harsomtous le dieu grand qui préside (*hnt(y)*) à Mefky »³⁷. Qu'il y est bien l'objet d'un culte se déduit d'une figure gravée sur le naos D 29 du Louvre qu'Amasis a consacré sur place, laquelle montre un faucon nommé Somtous dressé sur un cube³⁸. D'après S. Sauneron³⁹, il faut y voir une représentation de l'effigie d'Harsomtous telle qu'elle est honorée en ce lieu. Un dernier témoignage est à ajouter mais, dans l'ignorance de son origine et quoiqu'il rappelle celui de Kôm Abou Billou, il est délicat de l'imputer à la Mefky de l'ouest plutôt qu'à la seconde. En faire état a néanmoins le mérite de corroborer le lien existant entre le dieu et le toponyme. C'est un socle en bronze, lui aussi dans la collection Amherst, dont l'inscription indique qu'il devait faire partie d'un ex-voto dédié à « Harsomtous le dieu grand qui préside (*hnty*) à (Me)fky »⁴⁰.

Maintenant, compte tenu de ce que nous apprend le document de Milan, de tous les lieux de culte d'Harsomtous où l'attribution du nom se justifie, les deux Mefky deviennent les mieux placées pour prétendre être celle où le vizir l'a reçu; telle est bien la conclusion qui s'impose quand on sait que dans l'une d'elles il a laissé une statue sur laquelle il en revendique une prêtrise. La raison n'est pas tant le fait que ce soit la seule localité vouée à ce dieu avec laquelle le personnage est en relation; c'est surtout parce que chacun de ces gestes se conçoit plutôt comme un signe de son attachement pour sa ville natale, aucun ne relevant en tout cas d'activités liées à ses responsabilités civiles. Quant à décider de quelle Mefky il est question, il est difficile de le faire. En ce qui concerne l'origine de la statue ou du nom, l'une comme l'autre peuvent être invoquées. Pour peu

31. Cf. De Meulenaere, *MDAIK* 25, 92, n. 4; Hodjash-Berlev, *The Eg. Reliefs and Stelae in the Pushkin Museum*, p. 185, doc. 128; Munro, *MDAIK* 41, 152.

32. Cf. Ranke, *JAOS* 65, 242, 243, n. 50; Daumas, *Dendara (RAPH 29)*, p. 26; Zeinab el-Kordy, *BIFAO* 82, 184.

33. Cf. Känel, *Les prêtres-ouâb de Sekhmet*, p. 122, n.d.; Perdu, *RdE* 36, 96-97.

34. Cf. Laurent, *RdE* 35, 155.

35. Cf. Yoyotte, *CdE* 28 (1953), 103-104.

36. Voir Spiegelberg, *o.c.*, 227. Ce titre est à ajouter aux exemples de *hnmty* recensés dans Laurent, *o.c.*, 152-156.

37. Voir Griffith, *The Antiquities of Tell el Yahûdiyeh*, p. 62.

38. Voir Piankoff, *RdE* 1, 165, fig. 5; 166.

39. *Villes et légendes*, 2^e éd., (1983), p. 29.

40. Voir Spiegelberg, *o.c.*, 228-229.

qu'un choix soit permis, il ne peut que ressortir de la façon dont on analyse le titre *ḥw wꜣd* dans l'ensemble de la titulature, la solution en faveur de celle de l'ouest paraissant la plus satisfaisante en l'état actuel du dossier. Dans cette éventualité, on aurait alors un vizir originaire d'une ville dans la mouvance de la capitale saïte, ce qui serait logique à une époque où, pour asseoir son autorité, la jeune dynastie doit de préférence recruter les commis de l'état parmi ses sujets les plus proches⁴¹. Si cette proposition demeure encore hasardeuse, du moins en va-t-il autrement de la nouvelle lecture qui est faite des fonctions religieuses du personnage sur sa statue de Milan.

41. Cf. Kees, *Zur Innenpolitik der Saitendynastie*, (NAWG, 1935), p. 97. Yoyotte, *Mélanges Maspero I*⁴, p. 159; De Meulenaere, *Orientalia*

Gandensia 1 (1964), 102; avec les réserves de Graefe, *SAK* 1, 201-206.